moment où notre article a été écrit, a cessé d'être l'expression de la vérité. Aujourd'hui, l'Eglise de Genève n'est nullement dominée par l'esprit conservateur. Bien au contraire, le Consistoire, corps électif qui dirige et administre l'Eglise, est en grande majorité composé de protestants libéraux, et il a complètement rompu avec la vieille tradition calviniste et orthodoxe.

Genève (CONVENTION DE). V. CONVENTION, dans ce *Supplément*.

* **GENÈVE** (CANTON DE), le vingt-deuxième canton de la Confédération suisse. — D'après l'*Almanach de Gotha* pour 1877, sa superficie est de 28,270 hectares, et sa population de 93,339 hab., qui se répartissent ainsi, suivant le culte : 43,639 catholiques et 47,868 protestants; le reste, c'est-à-dire 1,732, appartient à des sectes dissidentes et aux israélites.

Le pouvoir législatif est exercé par un grand conseil, composé de 108 députés et renouvelé *intégralement* tous les deux ans.

Le budget cantonal a été fixé, pour l'exercice 1877, aux chiffres suivants :

Dépenses.	4,977,933 fr.
Recettes	4,688,650

On prévoit ainsi un excédant des dépenses sur les recettes de 289,283 francs.

Les armoiries du canton de Genève sont les mêmes que celles que la ville de Genève avait déjà plus d'un siècle avant son indépendance. Elles se blasonnent comme suit : *Ecusson mi-parti d'or et de gueules, chargé, au 1er, d'une demi-aigle essorante, de sable, armée de même; nonnonée, allumée, becquée, languée et membrée de gueules; au 2e, d'une clef d'or contournée, le panneton ajouré d'une croix, l'anneau en losange pommeté et engagé, sous le parti d'or.* — Au-dessus, pour cimier, *un soleil* au centre duquel est écrit le nom de *Jésus* (JHS). Au-dessous, un cordon, avec la légende : *Post tenebras lux.*

L'Etat de Genève traverse, depuis 1873, une crise religieuse assez grave, qu'avaient rendue inévitable les empiètements et les exigences croissantes du clergé catholique. Pour barrer le chemin aux ultramontains, on a tout d'un coup remonté aux pratiques de l'ancienne Eglise, depuis si longtemps abandonnées, et remis à l'élection les fonctions d'évêque, de curé et de vicaire. Aux termes de la nouvelle loi organique rendue en 1873 par le grand conseil de Genève sur la proposition du conseil d'Etat, l'Etat de Genève intervient par son vote dans la nomination de l'évêque, dont le diocèse comprend le territoire du canton; l'évêque ne peut exercer son ministère qu'après la réception de la bulle qui l'institue et après avoir prêté serment à la république. Les curés et les vicaires sont élus par les citoyens catholiques inscrits parmi les électeurs cantonaux de chaque paroisse; pour être électeur il faut, par déclaration spéciale, accepter les formes organiques du culte telles qu'elles sont déterminées par la loi constitutionnelle de 1873. Nul ne peut voter dans les élections de deux cultes différents. Avant leur installation, les curés et vicaires prêtent le serment suivant : « Je jure devant Dieu de me conformer strictement aux dispositions constitutionnelles et législatives sur l'organisation du culte catholique de la république et d'observer toutes les prescriptions des constitutions et des lois cantonales et fédérales. Je jure encore de ne rien faire contre la sûreté et la tranquillité de l'Etat; de prêcher à mes paroissiens la soumission aux lois, l'obéissance aux magistrats et l'union avec tous leurs concitoyens. » Les curés et vicaires peuvent être suspendus ou révoqués par le conseil d'Etat: leurs électeurs peuvent, par pétition motivée, demander qu'ils soient soumis à une réélection. Le conseil d'Etat décide s'il y a lieu de faire droit à la pétition; il y est obligé si elle est signée de la majorité des électeurs inscrits. Les curés et vicaires non réélus ne peuvent se représenter, dans la même paroisse, avant un délai de quatre ans.

Pour l'administration des paroisses, la même loi l'a confiée à un conseil, pris parmiles électeurs laïques, composé de cinq ou neuf membres, suivant l'importance des paroisses, et élu tous les quatre ans. Les conseils de paroisse ont été eux-mêmes placés sous la direction d'un conseil supérieur, nommé tous les quatre ans par un collège unique, composé de tous les électeurs catholiques du canton de Genève.

Toutes ces dispositions, et surtout celles qui ont trait soit à l'élection de l'évêque, des curés et des vicaires, soit à la prestation de serment, ont été naturellement vues d'un très-mauvais œil par le clergé catholique. Il espérait que la loi resterait lettre morte; mais dès le mois de septembre 1874, date où elle devenait exécutoire, il lui a fallu commencer à décompter. Le chancelier de l'Etat de Genève invita les curés et vicaires à se présenter à la chancellerie le 4 septembre, pour prêter le serment prévu par la loi organique. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les curés et vicaires répondirent que ce serment étant tout à fait contraire à leur conscience et ayant, d'ailleurs, été condamné par le pape, il ne leur était pas possible de le prêter. En conséquence, le conseil d'Etat les a informés que, par suite de ce refus, il déclarait leurs fonctions vacantes, avec suppression de traitement à partir du 1er novembre suivant. Les curés et les vicaires ont alors déclaré qu'ils étaient prêts à subir le martyre; dans une protestation lue aux prônes de toutes les paroisses, ils ont parlé de la damnation éternelle, sans rémission possible, quiconque participerait à l'élection d'un prêtre, et adjuré les fidèles de traiter comme des apostats les prêtres qui oseraient se soumettre à l'élection, malgré la défense du pape. Le *Journal de Genève* répondit en ces termes à la déclaration du clergé : « Nous croyons sur pole MM. les curés lorsqu'ils se déclarent prêts à subir, à l'exemple de Jésus-Christ, les mauvais traitements, les outrages, l'exil et la perte de leurs biens; mais ils savent aussi bien que nous que cette déclaration est de leur part purement platonique et qu'ils ne seront jamais appelés à donner aucune de ces preuves d'héroïsme. Peut-être MM. les curés se sont-ils souvenus du temps où des ministres du culte protestant étaient traqués comme des bêtes fauves et fusillés, roués ou pendus, sans autre forme de procès; du temps où des petites filles de huit ans étaient enfermées dans la trop célèbre tour de Constance, pour le seul crime d'avoir accompagné au prêche leurs parents, et y restaient jusqu'à leur quarantième année. Tout cela s'est vu, en effet, mais non pas à Genève. Le seul martyre que MM. les curés aient à redouter dans notre pays, c'est de voir suspendre les traitements que leur servait tous les trois mois la caisse de l'Etat. C'est quelque chose, sans doute, mais nous étions certains d'avance que cette considération purement financière ne pourrait refroidir leur zèle ni les séparer des leurs paroissiens. Un jour viendra certainement, et peut-être n'est-il pas éloigné, où les ecclésiastiques de tout le canton, quelle que soit la nuance religieuse à laquelle ils appartiennent, seront, à cet égard, placés sur le même pied. En attendant, nous ne saurions plaindre bien vivement ceux qui viennent d'acheter, au prix de ce léger sacrifice, leur indépendance vis-à-vis de l'Etat. »

L'expulsion de l'évêque Marmillod, qui voulait continuer d'exercer les fonctions épiscopales malgré le grand conseil de Genève (septembre 1873), l'élection de l'ex-père Hyacinthe, l'abbé Loyson, comme curé de Genève (octobre 1873) et l'excommunication lancée par M. Mermillod contre l'abbé Loyson sont les trois faits les plus saillants de cette première période de troubles religieux. La seconde a été plus calme; les élections des curés et des vicaires se sont faites sans le moindre trouble. Quelques-uns des ministres du culte avaient à exercer librement leur ministère aux frais de leurs fidèles. L'Etat de Genève se trouve ainsi avoir résolu par un acte de vigueur la question qui embarrasse tant d'Etats européens; les partisans de l'Eglise libre dans l'Etat libre doivent être satisfaits puisqu'ils peuvent avoir, en les salariant eux-mêmes, des prêtres absolument indépendants de l'Etat; ceux qui croient à la nécessité absolue de la subordination de l'Eglise à l'Etat s'adressent aux prêtres qu'ils ont élus, qui ont prêté serment et qui reçoivent de l'Etat leur traitement. Une seule fraction de catholiques peut avoir raison de se plaindre : c'est celle qui croit que l'Etat est forcé de salarier ses ennemis et ceux de la société moderne. Il n'y a naturellement rien pour eux dans une loi qui a été faite tout exprès contre eux.

* **GENEVIÈVE (SAINTE-)**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. d'Espalion; pop. aggl., 484 hab. — pop. tot., 1,633 hab.

Geneviève (LE TRIOMPHE DE SAINTE) ou **Sainte Geneviève protégeant la France**, peinture de Gros; coupole du Panthéon. Avant de donner la description de ce grand ouvrage, qui est une des productions capitales de l'école française, nous croyons devoir rappeler les circonstances qui en ont modifié successivement la composition. Ce fut par Napoléon Ier que Gros fut chargé de peindre la coupole supérieure du Panthéon. Aux termes d'un acte approuvé par le comte Montalivet, ministre de l'intérieur, il s'engageait à représenter, dans la proportion de figures de quatre mètres, une gloire d'anges emportant au ciel la châsse de sainte Geneviève; au bas, Clovis et Clotilde, son épouse, fondateurs de la première église; plus loin, Charlemagne et saint Louis, et, à la partie opposée, S. M. l'empereur et S.M. l'impératrice consacrant la nouvelle église au culte de cette sainte. « Quelques mois après la signature de ce contrat, Gros soumit à l'approbation ministérielle une esquisse du sujet projeté; cette approbation obtenue, il se mit résolument à l'œuvre, mais les événements politiques vinrent l'arrêter; le 16 avril 1814, il fut invité par le commissaire provisoire au ministère de l'intérieur à suspendre son travail. Quatre mois plus tard, un chef de division de ce ministère écrivit à Gros qu'il était autorisé à modifier, comme il l'avait lui-même proposé, sa composition primitive : « La quatrième place, après Clovis, Charlemagne et saint Louis, devra être occupée par S. M. le roi Louis XVIII, accompagné de son auguste nièce, la duchesse d'Angoulême, et remettant le royaume sous la protection de la sainte. Ce dernier sujet terminera très-bien le cercle des grandes époques religieuses, en indiquant lui-même le commencement d'une ère nouvelle et d'une plus grande prospérité. » Cette lettre, datée du 10 août 1814, annonçait, en outre, que le prix de 36,000 francs, fixé pour l'exécution des peintures de la coupole, était porté à 50,000 francs, par ordre du roi. Le 31 mars 1815, le même chef de division transmettait à Gros, au nom du gouvernement impérial, l'ordre de reprendre le dessin « qui avait été arrêté dans le principe. » Enfin, après les Cent-Jours, un troisième contre-ordre vint mettre définitivement Louis XVIII en possession de la quatrième place, dans la série historique de la coupole. D'autres travaux forcèrent d'ailleurs l'artiste à laisser ce grand ouvrage inachevé longtemps encore. Ce fut le 4 novembre 1824, jour de la fête de Charles X, que la coupole fut enfin exposée aux regards du public. Les élèves de Gros se transportèrent en masse au Panthéon; l'un d'eux exprima, au nom de tous, l'admiration dont ils étaient remplis et remit avec respect une couronne à l'illustre professeur; celui-ci fit une réponse pleine d'effusion à cette démonstration touchante et, avec une chaleur d'âme qui lui fait le plus grand honneur, crut devoir rappeler tout ce qu'il devait aux leçons de son propre maître, de Louis David, dont il regretta l'absence en termes émus. Un des spectateurs s'approcha de Gros et le complimenta; c'était M. de Peyronnet, alors ministre de la justice, en position de contribuer puissamment au retour de l'exilé. Gros, craignant d'avoir compromis une cause sacrée, s'excusa de la liberté de sa parole. Quelques heures après, il recevait de M. de Peyronnet un billet qui, loin de le blâmer de la vivacité des sentiments qu'il avait exprimés, le félicitait. Le ministre fit plus : il s'engagea à faire rendre une ordonnance autorisant le retour du David si celui-ci consentait à adresser une supplique au roi; mais David refusa fièrement la grâce qu'on lui promettait, déclarant que, puisqu'un décret l'avait exilé, il ne rentrerait dans sa patrie que si un décret l'y rappelait. Gros éprouva un vif chagrin en apprenant cette détermination irrévocable de son vieux maître. Personnellement, il n'avait à se louer du gouvernement royal. Aux 50,000 francs qu'on s'était engagé à lui payer pour les peintures de la coupole, on ajouta une somme égale, et il reçut, en outre, le titre de baron.

Le *Triomphe de sainte Geneviève* se déroule dans la partie supérieure de la coupole. Assise sur les nuages, la sainte bergère domine les rois, vers lesquels elle paraît descendre d'une région resplendissante de lumière; la main droite levée vers le ciel, elle dirige la gauche vers le groupe de Louis XVIII, à qui elle semble assurer son intercession. Son costume est de la plus grande simplicité : une tunique, d'un ton gris doré, dessine sa taille svelte et gracieuse, et une draperie de la même couleur recouvre ses jambes; un voile de gaze blanche jeté sur ses épaules et sur son front ingénu et voltige au-dessus de ses épaules; sur ses genoux un livre est ouvert; à ses pieds est un mouton couché près d'une houlette; deux petits anges jetant des fleurs sont à ses côtés; au-dessous d'elle, enfin, sur un bloc de pierre, est placée une coupe précieuse où se trouve un rameau de buis. L'expression de la sainte, dit le de Naroux, est calme et bienveillante; son caractère simple et pur, son regard pudique, la fraîcheur de sa carnation, tout en heureux contraste avec les têtes plus accentuées et en quelque sorte plus humaines des personnages groupés dans la région inférieure.

A la droite de sainte Geneviève et dans la direction du nord, Clovis, ayant en main le sceptre, ouvre la série chronologique des monarchies qui ont successivement gouverné la France. Il est revêtu de la tunique blanche du baptême et incline sa tête en étendant vers le livre des Evangiles son bras gauche, que soutient Clotilde, agenouillée auprès de lui. Le fier Sicambre cède aux instances de son épouse, qui triomphe enfin d'une longue hésitation. Trois petits anges s'élancent au-dessus de ce groupe; ils jettent à l'univers le nom de France, inscrit sur une banderole flottante.

A l'occident, une vaste portion de la coupole est consacrée à manifester l'étendue et la puissance du génie de Charlemagne. Ce monarque, un pied posé sur un nuage, semble glisser à l'élevement le. Sa tête, blanchie par les années, les travaux de l'esprit et de la guerre, a une expression de noble fierté; son œil, abrité sous un épais sourcil, lance au loin un regard pénétrant. L'une de ses mains tient le globe azuré, surmonté d'une croix, symbole de l'empire; l'autre est posée sur une tablette soutenue par un séraphin et où sont inscrits les titres des principales institutions du glorieux empereur d'Occident, les *Capitulaires* et l'Université. Un ample manteau de pourpre et une tunique tissue d'or et de soie annoncent la magnificence du puissant monarque. Derrière lui, son épouse, la belle et naïve Hermengarde, est à genoux et joint les mains. A la gauche de Charlemagne et faisant pendant avec l'ange des *Capitulaires*, un autre ange adolescent est assis; il présente la croix civilisatrice à des Saxons soumis. Les armes de ces barbares et celles d'autres peuples du Nord sont amoncelées au-dessous du groupe principal et rappellent les guerres de ce règne.

Saint Louis occupe le midi; il est à genoux avec son épouse et tourne ses pieux regards vers sainte Geneviève; ses bras sont tendus vers une table recouverte d'un drap rouge et supportant un coussin sur lequel est la couronne d'épines rapportée de la croisade; son vêtement se compose d'une tunique bleue, sous laquelle on sent l'armure du guerrier, et d'un manteau double d'hermine. La reine prie poitrine. Au-dessous, deux anges agitent chacun un étendard blanc, parsemé de fleurs de lis et rehaussé d'une croix rouge. Des armes trophée qui rappelle les victoires remportées par le saint roi sur les infidèles.

La partie orientale de la coupole est consacrée à l'époque de la Restauration. Louis XVIII s'appuie sur la duchesse d'Angoulême; il adresse ses regards à la patronne de France, dont il tient le symbole fleurdelisé, et pour la Charte, dont le nom est inscrit sur une table de pierre confiée à deux séraphins. La main droite du roi avance un sceptre au-dessus du jeune duc de Bordeaux, assis sur un coussin vert et que deux anges viennent d'apporter; l'un de ces anges jette dans l'abîme le voile de crêpe qui servit de bas au petit prince, destiné par la Providence à régner un jour sur la nation française, selon le langage d'alors. La duchesse est représentée ainsi qu'une autre Antigone, assurant les pas du vieux roi et reportant des yeux baignés de larmes vers une gloire, fruit de l'Jéhovah hébreu est le centre, et où se trouvent réunis dans une béatitude céleste Louis XVI, sa femme, son fils et Madame Elisabeth. Dans le trophée placé au-dessous de Louis XVIII, les couronnes murales du Trocadéro, de Cadix et de Madrid surmontent les couronnes conquises par l'Empire et par la République : singulier arrangement imposé au peintre par les ordonnateurs officiels!

Un des élèves de Gros, J.-B. Delestre, a porté le jugement suivant sur l'œuvre colossale que nous venons de décrire : « La coupole nous offre le talent de Gros dans toute sa maturité. Ce n'est point la prodigalité de Jaffa, la fougue d'Aboukir, l'apparat d'Eylau. L'auteur est maître de lui dans la coupole; l'exaltation, la fécondité, l'ordonnance sont modérées par la sagesse des dispositions et de l'économie entière. Gros entre dans une autre voie; il prend une allure grave et sévère. Sans rien dépendant ses antécédents glorieux. Son style est toujours ferme, concis, chaleureux; il est plus châtié; la science y grand autant de part que le sentiment instinctif et l'inspiration. S'il n'y a pas cette exécution étourdissante de certaines parties de ses précédents ouvrages, on trouve en échange une correction plus soutenue. Ce fut utile dans les détails. Il a su tirer un parti très-heureux des différences de costumes pour caractériser les hommes et les siècles. La haute nature de Charlemagne suffirait pour le distinguer. Les habits de Clovis ont moins de magnificence et révèlent la force matérielle et sauvage. Les vêtements de saint Louis sont parfaitement en harmonie avec la sévère austérité de celui pour qui la conquête d'une couronne d'épines fut le plus haut but de la pensée humaine. Notre temps se reflète avec vérité dans les soyeux et futiles ajustements du groupe de Louis XVIII. Quel charme ondoyant dans l'agencement des draperies de la sainte bergère! Comme le pinceau a bien su s'assouplir en caressant ces formes si pures, si suaves, si fermes en même temps des anges portant les étendards de saint Louis! C'est là, sans contredit, que Gros s'est montré particulièrement irréprochable comme dessinateur et coloriste. Tout est complet dans ces deux admirables figures. L'ange qui se balance dans les airs, en jetant le voile funèbre au fond de l'abîme, est également remarquable. En général, les nus sont étudiés avec un soin particulier. Gros voulait prouver qu'il savait faire autre chose que des habits étroits et des chaussures modernes. Nous signalerons, comme entente du clair-obscur, les enfants criant France! et l'ange des *Capitulaires*, dont la draperie rouge est trop tourbillonnante, mais qui fait ressortir toute la puissance de ces teintes, si vigoureuses et si transparentes dans l'ombre. L'expression des visages est toujours juste et vraie; elle est d'une ressemblance parfaite dans le dernier groupe. Quelques têtes sont coiffées sans doute d'une manière conventionnelle; mais ces détails de peu d'importance peuvent n'exciter la critique, il faut dire que l'ensemble est entendu savamment et produit un effet puissant. » Ajoutons que les imperfections qu'on peut remarquer en se plaçant dans la galerie pratiquée à la base de la coupole disparaissent à la distance de 219 pieds d'où l'on aperçoit d'en bas cette peinture comportant une superficie de 3,256 pieds. On ne saurait trop regretter, avec M. Delestre, que Gros n'ait pas été autorisé à peindre, comme il l'avait demandé, les quatre groupes des rois dans les angles de la coupole inférieure, en réservant la calotte supérieure, où tout est maintenant réuni, pour y retracer seulement sainte Geneviève triomphant au milieu des anges. Cette disposition eût été plus logique et elle eût permis de jouir de toutes les beautés de l'œuvre de Gros sans être contraint de faire une ascension fatigante.

Les principaux traits de la légende de sainte Geneviève ont aussi été représentés par M. Puvis de Chavannes dans une série de peintures dont nous parlerons au mot PANTHÉON, dans ce *Supplément*.

* **GENGOUX-LE-ROYAL (SAINT-)**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond et à 46 kilom. de Mâcon; pop. aggl., 1,605 hab. — pop. tot., 1,857 hab.

GÉNIAL, ALE adj. (jé-ni-al, a-le). Qui a un caractère de fête, qui procure de la joie, du plaisir. ‖ Peu usité.

GÉNIALES s. m. pl. (jé-ni-a-le — lat. *genialis*, qui a rapport aux plaisirs de l'amour, du mariage). Divinités romaines qui présidaient à la génération et qui étaient, d'après la plupart des auteurs, Vénus, Priape, le Génie et la Fécondité.

GÉNIALITÉ s. f. (jé-ni-a-li-té). Qualité de ce qui est génial. ‖ Peu usité.

GÉNIANE, pierre fabuleuse au moyen de laquelle on pouvait causer du déplaisir à ses ennemis.

* **GÉNIE** s. m. — Encycl. Mythol. Les *génies* étaient une des formes sous lesquelles les anciens se représentaient les âmes des hommes, leur principe vital. Dans leur métaphysique peu avancée et qui relevait de la superstition plus que de l'observation, ils se figurèrent que chaque action, bonne ou mauvaise, était dictée à l'homme par son *génie* particulier, ce qui n'a rien que de très-logique; mais que, comme l'homme agit tantôt bien, tantôt mal, il fallait de toute nécessité que ce *génie* fût double, bienfaisant et malfaisant à la fois. Dans cette conception enfantine un reste des superstitions orientales, du dualisme, sur lequel reposaient les religions de l'Asie et que Rome connut sans doute par les Etrusques. Les grandes actions, les résolutions généreuses étaient inspirées par le bon *génie*; le mauvais *génie* se manifestait dans ces actions coupables où même dans les événements malheureux; Cassius et Brutus virent tous les deux leur mauvais *génie*, sous la forme d'un spectre, la veille de leur mort. Les Romains, après la ruine de la bataille de Philippes.

Il est très plus simple de s'en tenir au *génie* inné, présidant à la naissance de l'homme, veillant sur lui durant tout le cours de sa vie, inspirant toutes ses actions et toutes ses pensées, bonnes ou mauvaises, sans le dédoubler pour cela en bon et en mauvais *génie*. En ce sens, le *génie* serait, comme le dit fort bien M. Alfred Maury, la personnification de la force immatérielle et intelligente qui préside à la formation et au développement de de notre être, le principe vital, conçu comme un être distinct de la créature et exerçant sur elle une sorte de surveillance et de protection. Paul Diacre nous dit, en effet, qu'on appelle *génie* la divinité qui a la puissance d'engendrer les hommes et les choses; cette manière de la divinité ainsi appelée ne personnifiait pas seulement la génération des êtres sensibles, mais la création de tous les objets de la nature. Cela est confirmé par le commentateur Servius, qui nous apprend que chaque lieu, comme chaque chose et chaque homme, avait son *génie* qui le protégeait, qu'il appelait jadis *génie*. Aufustius, cité par Festus, qualifie le *génie* de fils des dieux et père des hommes. *Genius filius et parens hominum.* Et, en effet, le *génie* était une émanation, une sorte d'écoulement du dieu suprême, Jupiter, le grand générateur, comme l'indique son nom de *pater*. Le nom de *Junones*, par lequel étaient désignés les *génies* des femmes (Sénèque, *Epist.* CX), confirme cette idée en nous montrant que la conception du *génie* n'était qu'une forme individualisée de la divinité suprême considérée comme créatrice.

On rendait un culte, à Rome, aux *génies* individuels et aux *génies* locaux; à la naissance d'un enfant, on répandait des libations, on brûlait de l'encens en l'honneur de son *génie*; le lit nuptial était aussi consacré au *génie* et nommé à cause de cela *lectus genialis*; des flatteurs étaient offerts aux *génies* des lieux, représentés le plus souvent sur les monuments sous la forme de serpent. Sous l'empire, le *génie* de l'empereur fut l'objet d'une adoration spéciale; on l'associa au culte de Jupiter et il avait sa statue dans le Forum.

Le *génie* tel que l'entendaient les Romains a quelque rapport avec ce que les Grecs appelaient le démon ou l'esprit familier. V. DÉMON, ESPRIT.

Dans la littérature orientale, les *Mille et Mille nuits* surtout, il est souvent question de *génies*; ce sont des divinités tout autres que celles dont il vient d'être question, des sortes de fées mâles, si l'on peut dire, et douées d'un pouvoir surnaturel. Ces êtres fantastiques jouent un grand rôle dans les contes arabes et persans. Le plus souvent ils sont mis au service du possesseur d'un objet enchanté, lampe, anneau, coupe, etc., et lui obéissent ponctuellement, si impossible que Parasite ce qu'il ordonne. En un clin d'œil, ils font plusieurs milliers de lieues ou bâtissent un palais; tel est celui qu'évoque Aladin en frottant sa lampe.

GÉNIOPLASTIE s. f. (jé-ni-o-pla-sti — du gr. *genion*, menton; *plassein*, former). Chir. Reconstruction du menton par l'autoplastie.

* **GENIS-LAVAL (SAINT-)**, bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. de Lyon; pop. aggl., 1,895 hab. — pop. tot., 2,942 hab.

* **GENIS-DE-SAINTONGE (SAINT-)**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Jonzac; pop. aggl., 790 hab. — pop. tot., 1,231 hab.

* **GENIS-TERRE-NOIRE (SAINT-)**, bourg de France (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Saint-Etienne; aujourd'hui, moins de 2,000 hab.

GENISSON s. m. (jé-ni-son — rad. *génisse*). Jeune taureau.

GÉNITALITÉ s. f. (jé-ni-ta-li-té — rad. *génital*). Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

GENITA MANA, déesse qui présidait aux naissances, aux enfantements et à laquelle on sacrifiait un chien.

GÉNITEUR s. m. (jé-ni-teur — du lat. *genitor*). Celui qui engendre; père. ‖ Ne se dit qu'ironiquement.

— Animal mâle, destiné à la reproduction.

GÉNITORES s. m. pl. (jé-ni-toi-re — rad. *génital*). Anat. Testicules, parties qui servent à la génération, dans les mâles.

GÉNITO-SPINAL, ALE adj. (jé-ni-to-spinal, a-le — de *génital*, et de *spinal*). Anat. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière : *Centre* GÉNITO-SPINAL *du grand sympathique.*

* **GENIX (SAINT-)**, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. de Chambéry, sur le Guiers; pop. aggl., 831 hab. — pop. tot., 1,868 hab.

* **GENLIS**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Dijon, sur la Norges; pop. aggl., 1,002 hab.— pop. tot., 1,086 hab.

GENNAÏDES, déesses que l'on adorait à Phocée, dans l'Asie Mineure, et qui présidaient à la génération.

* **GENNES**, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Saumur; pop. aggl., 703 hab. — pop. tot., 1,705 hab.

GENNEVILLIERS, bourg de France (Seine), cant. de Courbevoie, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Denis; pop. aggl., 1,404 hab. — pop. tot., 2,389 hab. Fabriques de bougies et de noir animal.

GENOBAUDE, chef franc qui passa le Rhin avec Marcomir et Sunnon, en 388. Il dévasta la rive gauche du fleuve et défit une armée romaine qui avait été envoyée contre lui.

GENOILLERÉ s. m. (je-noi-le-ré). Vitic. Cépage rouge du département de l'Indre.

* **GÉNOLHAC**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. d'Alais; pop. aggl., 852 hab. — pop. tot., 1,387 hab.

* **GÉNOUX** (Claude), littérateur français.— Il s'est tué, en septembre 1872, en se frappant la poitrine d'un coup de couteau.

GENS s. pl. — Encycl. *Droit des gens.* V. le mot DROIT, au tome VI du *Grand Dictionnaire*, page 1000, et suivantes.

GENS (saint), ermite français, né à Monteux, près de Carpentras, en 1104, mort en 1127. Il se retira dans une solitude, au pied du village du Beausset, où il mourut, tout jeune encore, après avoir donné l'exemple de grandes austérités. D'après la légende, Gens fit jaillir une source qui avait la propriété de guérir les fièvres. Son tombeau devint le but d'un pèlerinage, encore aujourd'hui fréquenté par les naïves populations des environs, particulièrement le 16 mai, jour de la mort et de la fête de l'anachorète. La légende populaire prétend que de nombreux miracles se sont opérés près du tombeau du saint, et l'on vient souvent en procession à ce tombeau pour demander la fin d'une sécheresse menaçante pour les récoltes. L'abbé J.-H. Olivier a écrit la *Vie* de saint Gens.

* **GENT** (Alphonse), homme politique et avocat français. — Aux élections du 2 juillet 1871, il fut élu député dans le Vaucluse par 34,002 voix. M. Gent alla siéger à l'extrême gauche et ne prit qu'assez rarement la parole. Il vota contre le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des lois sur la commune, contre la dissolution des gardes nationales, pour la dissolution de l'Assemblée, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Adversaire constant du gouvernement de combat, M. Gent se prononça contre la circulaire Pascal, la loi Ernoul, l'érection de l'Eglise du Sacré-Cœur, pour la liberté des enterrements, contre le septennat, la loi des maires, contribua à renverser le cabinet de Broglie, puis il vota pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. M. Gent, qu'on a rangé à tort parmi les intransigeants, fit preuve, à l'Assemblée nationale, d'un véritable esprit politique, et, bien que la constitution fût loin de lui paraître l'idéal du genre, il n'hésita point à la voter, parce qu'il y vit un moyen d'affermir la République. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Gent posa sa candidature au Sénat dans le département de Vaucluse, mais il échoua (30 janvier 1876). Le 20 février suivant, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement d'Orange et fut élu. Membre de l'Union républicaine, il vota avec la majorité, qui donna tant de gages de sagesse et de libéralisme. Il se prononça notamment contre les jurys mixtes, pour l'augmentation du budget de l'instruction publique et pour l'ordre du jour contre les menées cléricales (4 mai 1877). A la suite de ce vote, le maréchal de Mac-Mahon ayant, de sa propre autorité, renversé le cabinet Jules Simon pour lui substituer un ministère composé de cléricaux et d'ennemis implacables de la République, M. Gent s'associa à la protestation des gauches (18 mai), et, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le ministère représentant la réaction cléricale, bonapartiste et légitimiste. Après la dissolution de la Chambre, il se porta de nouveau candidat à la députation à Orange; mais, grâce à une pression administrative inouïe et à des menées de tout genre, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 8,186 voix, contre M. de Billiotti, légitimiste et candidat officiel, qui fut élu député avec 10,479 voix.

GENTHITE s. f. (jan-ti-te). Minér. Hydrosilicate de nickel, contenant de la magnésie, avec un peu de fer et de chaux.

GENTILESCHI (Orazio Lomi, dit), peintre italien. V. LOMI, au tome X du *Grand Dictionnaire.*

GENTILHOMMESQUE adj. (jan-ti-lo-mesk-e; *ll* mll. — rad. *gentilhomme*). Qui appartient aux gentilshommes.

GENTILICE s. m. (jan-ti-li-se — du lat. *gentilicius*, même sens). Nom qui désignait la *gens*, chez les Romains.

GENTILISME s. m. (jan-ti-li-sme — rad. *gentil*). Religion des gentils; paganisme.

* **GENTILLY**, petite ville de France (Seine), cant. de Villejuif, arrond. et à 6 kilom. de Sceaux; pop. aggl., 7,210 hab. — pop. tot., 10,373 hab.

* **GENTIOUX**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. d'Aubusson; pop. aggl., 142 hab. — pop. tot., 1,426 hab.

GENTON (Stanislas), avocat et homme politique français, né à Lyon en 1828. Reçu licencié en droit à Paris, il suivit, comme son père, la carrière du barreau dans sa ville natale. M. Bravay ne s'étant plus porté candidat au Corps législatif dans la 2e circonscription du Gard lors des élections générales de mai 1869, M. Genton, qui possédait des propriétés dans ce département, fut désigné par l'administration pour le remplacer comme candidat officiel. Cinq adversaires posèrent leur candidature contre la sienne, et aucun d'eux ne fut élu au premier tour de scrutin. Au scrutin de ballottage, M. Genton fut nommé député par 11,139 voix contre 8,269 données à M. de Crussol, légitimiste. Au Corps législatif, M. Genton se rangea parmi les bonapartistes et se montrérent favorables à un retour vers le régime parlementaire. Il signa l'interpellation des 116, puis il soutint le ministère Ollivier et vota pour la guerre contre l'Allemagne. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, il est rentré dans la vie privée. On lui doit : *De la juridiction française dans les Échelles du Levant. Les capitulations, réformes demandées par le vice-roi d'Egypte. Notes et documents* (1874, in-8°).

GENTOU s. m. (jan-tou). Nom que certains voyageurs donnent aux habitants de l'Indoustan.

GENTY (Emmanuel), peintre français, né à Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure) en 1830. Grâce à une subvention du conseil général de son département, il vint étudier la peinture à Paris, où il eut pour maîtres MM. Picot et Gleyre. M. Genty voyagea ensuite pour compléter son instruction. De retour en France, il a exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire, de genre et des portraits. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : *Agonie du Christ au jardin des Oliviers* (1859); les *Trois couleurs du drapeau*, allégorie; *Construction d'un moulin à eau* (1861); la *Chaste Suzanne* (1863); la *Transfiguration* (1864); deux *Portraits* de femme (1865); *Renaud et Armide dans la forêt enchantée* (1866); deux *Portraits* de femme (1867); *Portrait de la baronne O'T.* (1868); le *Jour dans son pays*, *Vénus essaye les flèches de l'Amour* (1869); *Rêve doré* (1870); *Portrait d'une Lorraine* (1872); portrait de Mlle *M. G.* (1873); *Demande en mariage, Judith* (1874); *Portrait* de l'auteur (1875); deux *Portraits* (1875), etc. M. Genty a exécuté, en outre, des peintures décoratives représentant des sujets mythologiques, des paysages, des fleurs, etc., dans plusieurs châteaux, dans un hôtel du faubourg Saint-Honoré, etc.; des cartons pour des tapisseries, etc. Il a obtenu une mention au Salon de 1861 et une médaille à celui de 1863.

GENU-VALGUM s. m. (jé-nu-val-gomm — mots latins). Pathol. Affection du genou, ayant quelque rapport avec la déviation du pied appelée *valgus*.

* **GÉOBATE** s. m. — Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des certhidés, tribu des anabatinés.

GÉODÉSISTE s. m. (gé-o-dé-zi-ste — rad. *géodésie*). Celui qui s'occupe de géodésie.

GEOFFRÉE s. f. (jo-fré). Bot. Genre de légumineuses, dont l'écorce est employée comme vermifuge.

***GEOFFROY** (Jean-Marie-Michel), acteur français. — Depuis 1853, époque où il est entré au Palais-Royal, cet excellent comédien a créé avec un vif succès un grand nombre de rôles dans le répertoire comique de ce théâtre. Parmi les pièces dans lesquelles il a été le plus applaudi, nous citerons : la *Cagnotte* (1858); les *Points noirs*, le *Sabot de Marguerite* (1859); *Gavaud, Minard et Cie* (1870); le *Plus heureux des trois* (1870); le *Réveillon* (1872); le *Chef de division* (1873); le *Roi Candaule* (1873); les *Samedis de Madame* (1874); les *Jocrisses de l'amour* (1874); le *Homard* (1875); la *Boule* (1875); le *Prix Martin* (1876); le *Panache* (1876), etc.

***GÉOGRAPHIE** s. f. — **Encycl.** On a beaucoup répété, dans ces dernières années, que l'ignorance de la *géographie* était un des défauts capitaux de la jeunesse studieuse de la France; on a même été jusqu'à la faire entrer pour une assez notable part dans les causes de nos désastres. Sans vouloir examiner dans quelle mesure cette opinion pourrait être valablement soutenue, il est impossible de dissimuler que l'enseignement de cette science d'une si grande importance, d'un usage si multiple et si fécond, a été trop longtemps négligé, pour ne pas dire complètement omis, dans nos établissements d'instruction publique de tout ordre. Mais c'est surtout dans nos écoles primaires que cette lacune est regrettable à tous égards. Hâtons-nous toutefois de le dire : dans l'œuvre de réparation qui se poursuit aujourd'hui, cette partie de l'enseignement est une de celles sur lesquelles s'est le plus sérieusement portée l'attention des hommes dévoués au progrès de l'instruction.

Dans un remarquable rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de nos plus éminents professeurs, M. Levasseur, signalait comme un des principaux obstacles à la propagation des connaissances géographiques la défectuosité ou l'insuffisance du matériel d'enseignement. Encore ne suffit-il pas d'installer dans les salles d'étude des globes, des planisphères et des atlas. Pour les enfants de écoles primaires, ces divers objets sont d'une pratique difficile et le plus souvent peu efficace. Il faut mettre directement à leur portée tous les détails de la science à laquelle on veut les initier, et c'est à quoi l'on a tenté de parvenir par l'usage des cartes muettes. Mais jusqu'à présent, tout qu'on n'a pu leur mettre entre les mains que des cartes sur papier, on n'a guère obtenu que des résultats insignifiants. Pour apprendre, par exemple, la *géographie* de la France seulement, il faut à un seul élève un nombre de cartes considérable et nécessairement dispendieux. La *géographie* physique et ses minutieux détails, les divisions politiques, administratives, judiciaires, ecclésiastiques, militaires et maritimes, les indications relatives à la statistique agricole, industrielle et commerciale, le tracé des canaux, des chemins de fer, celui des diverses lignes météorologiques, etc., exigent l'emploi maintes fois répété de cartes partielles qui sont facilement égarées ou détruites. Ces difficultés et ces inconvénients disparaissent avec l'ingénieuse invention de MM. Lorne et de Plazanet, qui ont imaginé de fabriquer des cartes sur tôle revêtue d'un émail inaltérable. Nous ne voulons pas entrer dans les détails techniques de l'usage de ces cartes. Il suffira de faire remarquer que toutes les lignes, tous les caractères qu'on y trace peuvent être facilement effacés sans laisser aucun vestige de nature, pour faire place à d'autres opérations d'une manière indéfinie. Il y a mieux : ces plaques métalliques à l'état de tablettes unies et nues, sans aucune inscription préalable, peuvent s'approprier également à l'enseignement du dessin linéaire, du calcul, de la géométrie et de l'écriture. A l'Exposition universelle de Vienne, elles ont été très-favorablement appréciées par les juges les plus compétents en matière de pédagogie. Elles ont subi des épreuves victorieuses dans quelques-unes des écoles primaires de la ville de Paris les plus importantes. Elles doivent, à notre avis, figurer désormais comme pièce principale dans le matériel d'enseignement de toutes nos écoles, car elles réalisent une des plus utiles applications de l'industrie à l'enseignement et elles serviront puissamment au développement des connaissances géographiques dont il est si important d'être imbu dès le premier âge. Pour l'élève comme pour l'artiste et l'ouvrier, la bonne volonté et l'intelligence ne portent tous leurs fruits que si elles sont servies par de bons instruments de travail.

En procédant ainsi, en perfectionnant sans cesse un enseignement indispensable, il faudra bien que nous finissions par ne plus justifier le mot piquant de Gœthe : « Savez-vous, disait-il un jour à quelqu'un, ce qui distingue par-dessus tout les Français? — C'est leur esprit? — Vous n'y êtes pas. — Leur sociabilité? — Pas davantage. — Leur légèreté de caractère? — Encore moins. — Alors, je renonce à deviner l'énigme. — Eh bien, c'est leur ignorance en *géographie*. »

Il y a même un proverbe allemand qui plaisante agréablement les Français sur cette ignorance. Il y a dans ce proverbe que la Germanie a le droit de se féliciter de sa propre science. Avec notre habitude routinière d'accepter les opinions toutes faites, nous avons la candeur d'admettre comme fondée la prétention de nos voisins et de nous imaginer que de l'autre côté du Rhin vit tout un peuple de géographes. C'est là une illusion, ainsi que de gros livres allemands, pleins d'erreurs, quoique lancés dans le monde avec force réclames, viennent le démontrer chaque année.

Si les erreurs qui se rencontrent dans la plupart des ouvrages géographiques publiés en Allemagne n'étaient que les grotesques affirmations inspirées par l'ambition pangermanique, il ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter. Le bon sens de tous ceux qui ne sont pas aveuglés de parti pris fait justice de ces contre-vérités. Ainsi, quand les auteurs allemands, et surtout ceux dont les ouvrages servent de manuels dans les écoles, classent la Bohême, la Croatie, la Hongrie, la Carniole, la Dalmatie, l'Istrie, la Suisse, la Franche-Comté, la Flandre française, les Pays-Bas et la Scandinavie comme des contrées appartenant de droit à l'Allemagne, quand d'autres y ajoutent la rive gauche du Rhône jusqu'à la mer, sous prétexte qu'elle fut jadis « terre d'empire, » et revendiquent la Lombardie, la Savoie, parce que ces pays se trouvent dans la région des Alpes, et que celles-ci sont des montagnes suisses et autrichiennes, c'est-à-dire allemandes; ces mainteries sont, il est vrai, grosses de dangers pour l'avenir de l'Europe et du monde; toutefois, elles ne sont intéressantes et comiques que pour ceux qui les erreurs; c'est un autre nom que méritent des assertions pareilles. Mais de grossières méprises, qui n'ont pas la moindre excuse d'un faux patriotisme, ne manquent pas non plus dans les *géographies* allemandes, même les plus recommandées.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur de la *Géographie de l'Italie*, insérée dans la plus récente édition du *Manuel* de Stein, l'un des plus estimés de l'Allemagne, nous apprend, dès la deuxième ligne de son volume, que le chemin de fer du mont Cenis passe immédiatement au-dessous de la route du même nom; il nous parle d'un prétendu chemin de voitures qui mènerait de France en Italie par le col de la Madeleine, et place sur le territoire français la haute montagne de l'Iseran, que depuis longtemps on a reconnu avoir existé seulement dans l'imagination des cartographes. Pourtant, l'auteur de l'ouvrage est professeur de l'Ecole polytechnique et des Ecoles d'artillerie et de génie de Vienne.

Il serait donc facile de reporter la guerre dans le camp ennemi et de ravoyer aux Allemands les compliments de condoléance qu'ils veulent bien nous faire; mais, au lieu de nous occuper de rendre taquinerie pour taquinerie, il nous sera bien autrement profitable d'appeler l'attention sur les travaux géographiques vraiment remarquables qui se publient de l'autre côté du Rhin. On ne saurait trop regretter que des ouvrages de la plus haute valeur, comme l'est par exemple le livre de M. Oscar Peschel, intitulé : *Problèmes de géographie comparée*, passent inaperçus du public français; ce recueil de mémoires, où sont traitées diverses questions de géographie physique dans leurs rapports avec l'histoire de la planète et avec celle des peuples, est publié déjà depuis plusieurs années, et cependant personne n'a eu encore l'idée de le traduire, et c'est à grand'peine que l'on pourrait en trouver une simple mention dans les journaux savants.

Des ouvrages aussi substantiels ne paraissent en Allemagne qu'à des intervalles éloignés; mais il s'en publie de temps à autre quelques-uns qui, sans avoir la même importance scientifique, sont néanmoins fort dignes d'être lus avec soin. Tel est celui que M. J.-G. Kohl vient de publier à Leipzig sous le titre suivant : la *Position géographique des principales capitales de l'Europe*, et avec cette modeste épigraphe, tirée de Jésus Sirach : « Quand un homme a fait de son mieux, à peine a-t-il commencé, et quand il se figure avoir achevé, hélas! il en est encore bien loin! » Les lecteurs de M. Kohl lui rendront le témoignage qu'en « faisant de son mieux, » il a produit une œuvre excellente, bien digne des voyages et des mémoires d'érudition qu'il avait écrits précédemment. Ayant beaucoup pensé lui-même, il force à penser ceux qui le suivent dans ses études. C'est que, pour exposer dans son ensemble les causes naturelles qui ont favorisé la naissance et le développement des grandes cités de l'Europe, il faut, en effet, connaître parfaitement toutes les conditions du milieu physique, apprécier à sa valeur la part d'influence que peut avoir exercé chaque trait du relief terrestre, chaque méandre de fleuve, chaque croisement de routes; il faut, en outre, se rendre compte des changements introduits par l'histoire dans les rapports mutuels des éléments géographiques, étudier à la fois l'action du temps et celle de l'espace ambiant. De pareilles recherches demandent une connaissance parfaite des lieux et des événements et une singulière pénétration de vue. M. Kohl ajoute à tous ces précieux avantages le mérite, bien rare chez un Allemand, de savoir écrire d'un style clair et ferme, sobre sans sécheresse, imagé sans emphase. Parmi les divers chapitres de son livre, ceux qu'il a consacrés à Constantinople et à Lisbonne peuvent être considérés comme de véritables modèles pour la beauté de l'exposition aussi bien que pour la netteté de la pensée.

Géographie (HISTOIRE DE LA), par M. Vivien de Saint-Martin (Paris, 1874, 1 vol. gr. in-8°, avec atlas de 13 cartes). C'est un livre qui restera, parce qu'il est aujourd'hui et sera, longtemps le résumé le plus complet, le plus sûr, le plus intéressant des conquêtes successives accomplies par l'homme sur son domaine terrestre.

M. Vivien de Saint-Martin prend au début ce petit espace du sol occupé par les Egyptiens et remonte ainsi jusqu'au XVIIe siècle avant notre ère. C'est de là que, pour nous, car nous connaissons trop mal encore les antiques traditions de l'extrême Orient, viennent les premières notions géographiques. L'Egypte en Afrique, l'Assyrie en Asie, voilà les deux empires entre lesquels se développent lentement les Hébreux et les Phénéciens. Malheureusement, le petit peuple hébreu ne nous fournit guère de renseignements. La table ethnographique de Moïse n'est que la rédaction de ce qu'il avait appris chez les Egyptiens. Les Phéniciens, de leur côté, ont voyagé, colonisé, trafiqué; mais il ne nous reste rien de ce qu'ils ont pu consigner dans leurs livres ou sur leurs monuments. L'histoire de la géographie, appuyée de preuves, ne commence donc réellement que lorsque la Grèce prend à son tour dans le monde la place qu'elle va tenir jusqu'à ce que Rome devienne l'empire romain.

Hérodote, Aristote, Eratosthène, Hipparque, Endoxe de Cyzique, voyageurs, historiens, astronomes ou voyageurs, nous fournirent dès lors les éléments de cette histoire. Mais ce qui va agrandir le plus nos horizons, ce sera l'esprit d'envahissement et de domination, que d'ordre des Romains. Ils annexaient chaque jour à leur empire de nouveaux territoires, mais le peuple s'y étaient-ils établis et fortifiés qu'ils étudiaient les pays voisins de leurs frontières pour se préparer à de prochaines conquêtes. Au commencement de l'ère chrétienne, ils en étaient arrivés à ce résultat, que la carte de l'empire romain était la carte du monde connu.

Pendant plusieurs siècles, il y a comme un temps d'arrêt. Le pays des Sères, la Chine, commence cependant à être plus souvent nommé. Les peuples germaniques, de leur côté, ne descendent pas tous vers le midi. Quelques-uns explorent la mer du Nord et découvrent l'Islande. Les Byzantins ont de plus intimes et de plus fréquentes relations avec l'Orient. Le VIIe siècle, l'Islam apparaît, au VIIIe siècle, le siège d'un grand mouvement scientifique. Au XIIIe siècle, l'invasion de Gengis-Khan répand partout où elle passe des notions nouvelles sur l'Orient encore si ignoré, et bientôt Marco Polo va étudier la Mongolie et la Chine.

La Renaissance commence : le prince Henri le Navigateur donne aux Portugais cette première impulsion qui les engage à longer les côtes occidentales d'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Enfin le Génois Christophe Colomb paraît à son tour, et, pendant tout le reste du siècle, on ne voit que la série de découvertes que complètent Vasco de Gama, Jean et Sébastien Cabot, Magellan, viennent apprendre à l'homme que ce qu'il avait connu jusqu'à ce jour n'était pas la moitié de ce qu'il lui restait à connaître.

Les François Jacques Cartier, Laudonnière, l'Anglais Drake, les Hollandais Barentz, Tasman continuent ces explorations si brillamment inaugurées, et, au XVIIe siècle, il ne reste plus à faire aux Cook, aux Bougainville, aux d'Entrecasteaux que des découvertes secondaires qui n'ajoutent à nos connaissances que des îles disséminées dans l'immensité des océans, mais qui éveillent de plus en plus la curiosité et le désir de tout connaître.

Nous en sommes aujourd'hui à ne presque plus rien ignorer de ce que nous valaient l'éloignement et les difficultés de la navigation. Il nous reste cependant encore beaucoup à faire. Le rôle des marins a été circonscrit aux côtes. L'intérieur des terres nous échappe encore. Combien faudra-t-il de temps pour que l'Afrique ait été complétement parcourue, pour que certaines parties de l'Asie ne soient pas encore pour nous un mystère, pour que l'Australie devienne un continent peuplé en proportion de son étendue, et surtout pour que nous puissions nous rendre compte des migrations de l'espèce humaine, de la parenté des diverses familles qui la composent, et que, des renseignements que nous fournira l'histoire de la géographie, nous puissions tirer une histoire définitive et sérieuse de l'homme?

Le livre de M. Vivien de Saint-Martin aura fait faire un grand pas à cette étude, en fixant les données acquises. L'atlas qui l'accompagne, et qui met sous nos yeux la succession de nos découvertes et l'accumulation de nos connaissances, est le plus saisissant tableau de notre marche lente, mais sûre, vers ce qu'on appelle le progrès, c'est-à-dire vers la connaissance toujours plus profonde et plus intime de ce qui intéresse l'homme dans lui-même aussi bien que dans l'univers qui l'enveloppe et dans lequel il vit et se meut.

Géographie universelle (NOUVELLE), par Elisée Reclus (Paris, Hachette, 1876, tomes Ier et II). L'éminent écrivain français a mis, du même genre se fonda, quelques années plus tard, à Nuremberg; d'autres sociétés s'établirent encore dans la suite, mais ce se proposant un but plus commercial que véritablement scientifique. Toutefois, des 1785 on jetait, en France, les bases d'une véritable société de géographie, mais seulement à l'état de projet. Ce projet fut soumis aux ministres, qui ne purent probablement le réaliser, en raison des événements ultérieurs. L'intention des fondateurs était de remédier à l'un des vices les plus fâcheux qui avaient nui jusqu'alors à la propagation des connaissances exactes en géographie, savoir, le défaut de bonnes cartes et la multiplicité des mauvaises. L'idéal qu'on se fait alors d'un parfait géographe est curieux pour l'époque :

« On ne connaît pas, disait le programme, de science qui demande une plus grande étendue de connaissances et un travail plus pénible que la géographie. En effet, pour former un parfait géographe, il faut qu'un homme soit bon mathématicien, bon astronome, connaisse la navigation, ait étudié la physique, ait parfaitement l'histoire, ait prodigieusement lu, extrait et étudié les relations de voyageurs de terre et de mer, connaisse et entende beaucoup de langues, il faudrait de plus que, quand il dresse une carte, il pût avoir sous les yeux tout ce qui a été écrit et publié sur le pays qu'il dessine et décrit, pour intéresser et concilier les sentiments différents et les juger avec une critique profonde et éclairée, pour démêler le vrai au milieu des erreurs. »

Toutes ces conditions, toutes ces connaissances seraient, en effet, d'un secours inappréciable, mais il est bien rare de les trouver réunies chez un seul homme.

Quoi qu'il en soit, la constitution d'une Société de géographie présentait tant d'avantages et d'attrait en même temps, que le but poursuivi depuis un si grand nombre d'années fut enfin atteint à l'époque que nous avons signalée au début de cet article. Depuis, la Société n'a fait que prospérer, bien que le nombre de ses membres ait beaucoup varié d'une année à l'autre, sous l'influence des événements. De 217 en 1821, année de la fondation, il était déjà de 279 en 1822, de 309 en 1829; mais, en 1831, ce chiffre tombe à 291, et, en 1848, il n'est plus que du 116. A cette dernière époque, l'existence de la Société fut même sérieusement menacée. En 1850, le nombre des sociétaires n'est encore que de 101; mais en 1860, nous la retrouvons au chiffre primitif de 217, et il était de 245 à la veille de la guerre de 1870; l'année suivante, il n'est plus que de 600; mais à partir de ce moment, la progression est constante : 732 en 1872, 831 en 1873, 1,038 en 1874, etc.

Dès le premier jour, les fondateurs de la Société de géographie comprirent que l'histoire, l'ethnographie, l'art de la guerre sur terre et sur mer, la science nautique, un grand nombre d'autres branches des connaissances humaines, enfin l'industrie et le commerce, reposant sur les notions précises qu'on peut recueillir de la géographie, ne sauraient que se proposait la Société, il fallait donc provoquer des voyages de découverte, décerner des prix aux plus méritants, propager le goût des études géographiques, enfin publier des cartes et des mémoires. La Société est restée constamment fidèle à son principe, dans la mesure des ressources dont elle dispose, et qui consistent surtout dans les cotisations annuelles de ses membres. Ainsi, elle a déjà distribué plus de cent prix ou médailles d'encouragement; de plus, un fonds, dit des voyages, a pu être constitué et sert à aider beaucoup de nos compatriotes dans des entreprises lointaines, difficiles et périlleuses. Enfin, la Société publie depuis son origine un *Bulletin mensuel*, qui forme aujourd'hui une collection de plus de cent volumes, véritables archives de la géographie, qui relatent, outre les travaux de la Société, le mouvement de toutes les découvertes géographiques du 1er octobre suivant, adopté le 1er novembre et publié le 7 du même mois. Une circulaire fit alors appel à tous les amis de la géographie qui désireraient devenir membres de la société nouvelle, et les convia à une assemblée devant se tenir à l'Hôtel de ville de Paris, le 15 décembre. Au jour fixé, deux cent dix-sept personnes se présentèrent et se firent inscrire. A partir de ce moment, la Société de géographie était définitivement constituée.

La première liste de sociétaires comprenait les noms de Barbié du Bocage, le savant géographe du ministère des affaires étrangères; Jomard, le créateur du dépôt des cartes géographiques à la Bibliothèque nationale; Langlès, l'orientaliste; l'archéologue Letronne; Malte-Brun, l'érudit; Visconti, la géographe; Walckenaer, l'érudit; Vivien de Saint-Martin, si connu par ses travaux géographiques, etc.

C'est à la France que l'on doit la première Société de géographie prononcer dans un ordre qu'auparavant des tentatives eussent été faites, en divers pays, pour constituer des associations dans le but d'activer l'étude de la terre. En 1688, à Venise, une Société de cosmographie se fonda, sous le nom de Société des Argonautes; une association, du même genre se fonda, quelques années plus tard, à Nuremberg; d'autres sociétés s'établirent encore dans la suite, mais ce se proposant un but plus commercial que véritablement scientifique. Toutefois, des 1785 on jetait, en France, les bases d'une véritable société de géographie, mais seulement à l'état de projet. Ce projet fut soumis aux ministres, qui ne purent probablement le réaliser, en raison des événements ultérieurs. L'intention des fondateurs était de remédier à l'un des vices les plus fâcheux qui avaient nui jusqu'alors à la propagation des connaissances exactes en géographie, savoir, le défaut de bonnes cartes et la multiplicité des mauvaises. L'idéal qu'on se fait alors d'un parfait géographe est curieux pour l'époque :

« On ne connaît pas, disait le programme, de science qui demande une plus grande étendue de connaissances et un travail plus pénible que la géographie. En effet, pour former un parfait géographe, il faut qu'un homme soit bon mathématicien, bon astronome, connaisse la navigation, ait étudié la physique, ait parfaitement l'histoire, ait prodigieusement lu, extrait et étudié les relations de voyageurs de terre et de mer, connaisse et entende beaucoup de langues, il faudrait de plus que, quand il dresse une carte, il pût avoir sous les yeux tout ce qui a été écrit et publié sur le pays qu'il dessine et décrit, pour intéresser et concilier les sentiments différents et les juger avec une critique profonde et éclairée, pour démêler le vrai au milieu des erreurs. »

Toutes ces conditions, toutes ces connaissances seraient, en effet, d'un secours inappréciable, mais il est bien rare de les trouver réunies chez un seul homme.

Quoi qu'il en soit, la constitution d'une Société de géographie présentait tant d'avantages et d'attrait en même temps, que le but poursuivi depuis un si grand nombre d'années fut enfin atteint à l'époque que nous avons signalée au début de cet article. Depuis, la Société n'a fait que prospérer, bien que le nombre de ses membres ait beaucoup varié d'une année à l'autre, sous l'influence des événements. De 217 en 1821, année de la fondation, il était déjà de 279 en 1822, de 309 en 1829; mais, en 1831, ce chiffre tombe à 291, et, en 1848, il n'est plus que du 116. A cette dernière époque, l'existence de la Société fut même sérieusement menacée. En 1850, le nombre des sociétaires n'est encore que de 101; mais en 1860, nous la retrouvons au chiffre primitif de 217, et il était de 245 à la veille de la guerre de 1870; l'année suivante, il n'est plus que de 600; mais à partir de ce moment, la progression est constante : 732 en 1872, 831 en 1873, 1,038 en 1874, etc.

Dès le premier jour, les fondateurs de la Société de géographie comprirent que l'histoire, l'ethnographie, l'art de la guerre sur terre et sur mer, la science nautique, un grand nombre d'autres branches des connaissances humaines, enfin l'industrie et le commerce, reposant sur les notions précises qu'on peut recueillir de la géographie, ne sauraient que se proposait la Société, il fallait donc provoquer des voyages de découverte, décerner des prix aux plus méritants, propager le goût des études géographiques, enfin publier des cartes et des mémoires. La Société est restée constamment fidèle à son principe, dans la mesure des ressources dont elle dispose, et qui consistent surtout dans les cotisations annuelles de ses membres. Ainsi, elle a déjà distribué plus de cent prix ou médailles d'encouragement; de plus, un fonds, dit des voyages, a pu être constitué et sert à aider beaucoup de nos compatriotes dans des entreprises lointaines, difficiles et périlleuses. Enfin, la Société publie depuis son origine un *Bulletin mensuel*, qui forme aujourd'hui une collection de plus de cent volumes, véritables archives de la géographie, qui relatent, outre les travaux de la Société, le mouvement de toutes les découvertes géographiques du 1er octobre suivant, adopté le 1er novembre et publié le 7 du même mois. Une circulaire fit alors appel à tous les amis de la géographie qui désireraient devenir membres de la société nouvelle, et les convia à une assemblée devant se tenir à l'Hôtel de ville de Paris, le 15 décembre. Au jour fixé, deux cent dix-sept personnes se présentèrent et se firent inscrire. A partir de ce moment, la Société de géographie était définitivement constituée.

La première liste de sociétaires comprenait les noms de Barbié du Bocage, le savant géographe du ministère des affaires étrangères; Jomard, le créateur du dépôt des cartes géographiques à la Bibliothèque nationale; Langlès, l'orientaliste; l'archéologue Letronne; Malte-Brun, l'érudit; Visconti, la géographe; Walckenaer, l'érudit; Vivien de Saint-Martin, si connu par ses travaux géographiques, etc.

C'est à la France que l'on doit la première Société de géographie prononcer dans un ordre qu'auparavant des tentatives eussent été faites, en divers pays, pour constituer des associations dans le but d'activer l'étude de la terre. En 1688, à Venise, une Société de cosmographie se fonda, sous le nom de Société des Argonautes; une association, du même genre se fonda, quelques années plus tard, à Nuremberg; d'autres sociétés s'établirent encore dans la suite, mais ce se proposant un but plus commercial que véritablement scientifique. Toutefois, des 1785 on jetait, en France, les bases d'une véritable société de géographie, mais seulement à l'état de projet. Ce projet fut soumis aux ministres, qui ne purent probablement le réaliser, en raison des événements ultérieurs. L'intention des fondateurs était de remédier à l'un des vices les plus fâcheux qui avaient nui jusqu'alors à la propagation des connaissances exactes en géographie, savoir, le défaut de bonnes cartes et la multiplicité des mauvaises. L'idéal qu'on se fait alors d'un parfait géographe est curieux pour l'époque :

« On ne connaît pas, disait le programme, de science qui demande une plus grande étendue de connaissances et un travail plus pénible que la géographie. En effet, pour former un parfait géographe, il faut qu'un homme soit bon mathématicien, bon astronome, connaisse la navigation, ait étudié la physique, ait parfaitement l'histoire, ait prodigieusement lu, extrait et étudié les relations de voyageurs de terre et de mer, connaisse et entende beaucoup de langues, il faudrait de plus que, quand il dresse une carte, il pût avoir sous les yeux tout ce qui a été écrit et publié sur le pays qu'il dessine et décrit, pour intéresser et concilier les sentiments différents et les juger avec une critique profonde et éclairée, pour démêler le vrai au milieu des erreurs. »

Toutes ces conditions, toutes ces connaissances seraient, en effet, d'un secours inappréciable, mais il est bien rare de les trouver réunies chez un seul homme.

Quoi qu'il en soit, la constitution d'une Société de géographie présentait tant d'avantages et d'attrait en même temps, que le but poursuivi depuis un si grand nombre d'années fut enfin atteint à l'époque que nous avons signalée au début de cet article. Depuis, la Société n'a fait que prospérer, bien que le nombre de ses membres ait beaucoup varié d'une année à l'autre, sous l'influence des événements. De 217 en 1821, année de la fondation, il était déjà de 279 en 1822, de 309 en 1829; mais, en 1831, ce chiffre tombe à 291, et, en 1848, il n'est plus que du 116. A cette dernière époque, l'existence de la Société fut même sérieusement menacée. En 1850, le nombre des sociétaires n'est encore que de 101; mais en 1860, nous la retrouvons au chiffre primitif de 217, et il était de 245 à la veille de la guerre de 1870; l'année suivante, il n'est plus que de 600; mais à partir de ce moment, la progression est constante : 732 en 1872, 831 en 1873, 1,038 en 1874, etc.

Dès le premier jour, les fondateurs de la Société de géographie comprirent que l'histoire, l'ethnographie, l'art de la guerre sur terre et sur mer, la science nautique, un grand nombre d'autres branches des connaissances humaines, enfin l'industrie et le commerce, reposant sur les notions précises qu'on peut recueillir de la géographie, ne sauraient que se proposait la Société, il fallait donc provoquer des voyages de découverte, décerner des prix aux plus méritants, propager le goût des études géographiques, enfin publier des cartes et des mémoires. La Société est restée constamment fidèle à son principe, dans la mesure des ressources dont elle dispose, et qui consistent surtout dans les cotisations annuelles de ses membres. Ainsi, elle a déjà distribué plus de cent prix ou médailles d'encouragement; de plus, un fonds, dit des voyages, a pu être constitué et sert à aider beaucoup de nos compatriotes dans des entreprises lointaines, difficiles et périlleuses. Enfin, la Société publie depuis son origine un *Bulletin mensuel*, qui forme aujourd'hui une collection de plus de cent volumes, véritables archives de la géographie, qui relatent, outre les travaux de la Société, le mouvement de toutes les découvertes géographiques du 1er octobre suivant, adopté le 1er novembre et publié le 7 du même mois. Une circulaire fit alors appel à tous les amis de la géographie qui désireraient devenir membres de la société nouvelle, et les convia à une assemblée devant se tenir à l'Hôtel de ville de Paris, le 15 décembre. Au jour fixé, deux cent dix-sept personnes se présentèrent et se firent inscrire. A partir de ce moment, la Société de géographie était définitivement constituée.

La première liste de sociétaires comprenait les noms de Barbié du Bocage, le savant géographe du ministère des affaires étrangères; Jomard, le créateur du dépôt des cartes géographiques à la Bibliothèque nationale; Langlès, l'orientaliste; l'archéologue Letronne; Malte-Brun, l'érudit; Visconti, la géographe; Walckenaer, l'érudit; Vivien de Saint-Martin, si connu par ses travaux géographiques, etc.

C'est à la France que l'on doit la première Société de géographie prononcer dans un ordre qu'auparavant des tentatives eussent été faites, en divers pays, pour

reconnus capables d'améliorer ceux dont nous nous servons; de déterminer les conditions hygiéniques des divers pays; d'étudier les voies commerciales existantes ou à créer; d'entreprendre certaines explorations; de vulgariser les documents relatifs à nos relations économiques avec l'extérieur; de se rendre compte des meilleurs systèmes de colonisation; enfin de propager les connaissances de géographie commerciale dans les écoles et dans le public.

On comprend que, pour des buts aussi variés, il faille un certain nombre de spécialistes. Quatre sections ont été formées : 1° cartes, documents généraux, enseignement, publicité; 2° explorations et voies commerciales; 3° exploitation naturelle et industrielle; 4° colonisation.

Le premier travail que s'est imposé la commission consiste dans un planisphère commercial indiquant : 1° tous les centres de population où la France possède des consulats ou des vice-consulats; 2° tous les pays ou des Français sont actuellement établis; 3° tous les débouchés et tous les marchés des matières premières actuellement utilisées par l'industrie et le commerce parisiens.

Comme on le voit, la commission nouvelle assume une lourde tâche. Nous avons dû l'indiquer sans réflexions. Il nous reste à souhaiter qu'elle la remplisse. A côté de la Société de géographie, dont le rôle est (peut-être forcément) plutôt spéculatif qu'actif, elle prend une situation d'autant plus intéressante qu'il s'agit, pour elle, d'entrer dans la pratique et de tirer de la connaissance de la terre tout ce qui peut servir les intérêts de notre pays. Elle peut, si elle le veut, donner une puissante impulsion à une science qui a été parfois une de nos gloires nationales, que nous avons un moment trop négligée, mais qui, pour maintenant un but bien apparent, bien défini, attirera par cela seul quantité de bons esprits, provoquera des découvertes et nous fera savoir que nous avons été pendant trois siècles les plus aveugles qui mettait gateurs, et non les moins heureux des colonisateurs.

Le 10 et 11 août 1875 avait lieu à Paris l'ouverture du Congrès géographique, sous la présidence du vice-amiral La Roncière Le Noury, qui prononçait ces paroles : « La géographie n'est féconde que quand elle est un instrument de production. La science abstraite ne suffit pas, en effet, à l'activité humaine. Le grand mobile des peuples civilisés, dans leurs entreprises, consiste surtout dans l'accumulation de leurs richesses, accumulation qui ne peut se produire que par l'accroissement de leurs échanges à l'étranger. C'est ainsi que s'est créée, dans ces derniers temps, la géographie commerciale et économique, qui, bien que n'étant encore qu'à ses essais, promet des résultats certainement profitables à la prospérité publique. »

Ajoutons que d'autres sociétés de géographie commerciale se fondent partout où elles ont chance de vie.

***GEOIRE (SAINT-)**, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de La Tour-du-Pin, sur l'Eynan; pop. aggl., 737 hab. — pop. tot., 3,649 hab.

GÉOMÉTRISER v. a. ou tr. (jé-o-mé-tri-zé — rad. géométrie). Rendre géométrique, rapporter à la géométrie.

GÉOMYRICINE s. f. (jé-o-mi-ri-si-ne). Chim. Matière pulvérulente et cristalline qu'on obtient en traitant du lignite par l'alcool.

***GEORGE Ier** (Christian-Guillaume-Ferdinand-George), roi de Grèce. — Depuis 1869, le règne de ce prince n'a été marqué par aucun grand événement. Au mois d'avril 1870, une bande de brigands grecs surprit, à Marathon, trois voyageurs anglais et un italien, qu'elle massacra, parce que le gouvernement ne put se résoudre à lui accorder une amnistie. Ce crime eut un retentissement énorme. Le roi George ordonna de poursuivre les brigands, dont une partie fut prise et mise à mort, et dont l'autre s'enfuit en Turquie. Au mois de septembre 1871, le roi fit un voyage en Allemagne. Cette même année, M. Zaïmis, qui présidait le ministère depuis 1869 et qui n'avait trouvé aucune opposition dans la Chambre, fut remplacé par M. Comoundouros. A partir de ce moment, on vit se succéder d'incessantes modifications ministérielles et de fréquentes dissolutions de la Chambre, d'où il résulta pour le pays un véritable malaise et une agitation constante. Au bout de quelques mois, M. Comoundouros, n'ayant pu faire dans le candidat président de la Chambre, donna sa démission (6 novembre 1871); le roi chargea M. Zaïmis de former un nouveau cabinet. Celui-ci, après avoir prorogé la Chambre pendant quarante jours, se retira parce qu'il n'avait pas la majorité (28 décembre). Le roi George appela alors au pouvoir M. Bulgaris (8 janvier 1872) et décréta la dissolution de la Chambre. M. Bulgaris bouleversa l'administration, recourut à tous les moyens de pression et de corruption électorale et obtint une grande majorité. L'opinion publique et les membres de l'opposition protestèrent avec vigueur contre de tels abus. Peu après, le ministère fut vivement attaqué pour avoir conclu, à Londres, une convention désastreuse, relativement à la reconnaissance des emprunts étrangers de 1824-1825, et fait un traité désavantageux avec la compagnie qui exploitait les mines du Laurium. Le roi exigea la démission du ministère (août 1872), qui fut remplacé par le cabinet Deligeorgis. M. Deligeorgis, bien qu'appartenant à la minorité, obtint de la Chambre le vote du budget. Au bout de cinq mois, il demanda au roi que la Chambre fût dissoute, et de nouvelles élections eurent lieu. N'ayant pas obtenu la majorité, bien qu'il eût employé les mêmes procédés électoraux que M. Bulgaris, il rencontra, dès l'ouverture de la session, une opposition très-accusée. Mais, au lieu de donner sa démission, il fit entendre au roi que l'opposition était antidynastique, et celui-ci consentit à proroger pour quarante jours la Chambre des députés, avant même qu'elle eût constitué son bureau (avril 1873). Une fois de plus encore on put constater que, depuis 1867, le Parlement, livré aux intrigues de quelques hommes de parti, n'avait pu s'occuper sérieusement des affaires du pays, que ce n'était point lui qui avait fait vivre ou renverser les cabinets, et que le roi, mécontenté par une camarilla qui s'était emparée de son esprit peu clairvoyant, avait toujours pris l'initiative dans la formation ou la chute des ministères, contrairement aux traditions du gouvernement parlementaire. C'est donc à lui qu'incombait, en grande partie, la responsabilité des crises que la Grèce avait dû traverser et qu'elle allait traverser encore; et cette seconde épreuve de la royauté ne paraît pas devoir être plus satisfaisante pour les Hellènes que la première. La Chambre des députés, menacée d'une dissolution nouvelle, si elle continuait son opposition, entra en session à la fin de mai 1874, et, tout en votant des crédits relatifs à la construction de deux voies ferrées, l'établissement du Crédit foncier, adopta la convention qui venait d'être passée au sujet des mines du Laurium et qui mettait fin à une question depuis si longtemps pendante. Au mois de février 1874, le ministère Deligeorgis avait donné sa démission, et ce fut de nouveau M. Bulgaris qui prit la présidence du conseil (22 février). Deux mois plus tard, la crise ministérielle recommençait. MM. Comoundouros, Zaïmis et Deligeorgis furent successivement chargés, du 20 avril au 3 mai, de reconstituer un ministère; mais ils n'y purent parvenir, et M. Bulgaris resta au pouvoir. Il demanda au roi et obtint une nouvelle dissolution de la Chambre. Afin d'avoir une majorité, il destitua la plus grande partie des fonctionnaires et exerça sur les élections une pression inouïe (9 juillet 1874). Cependant il n'obtint qu'une majorité incertaine, et lui-même ne fut élu que par 7 voix de majorité, grâce à l'appoint de marins et d'ouvriers du Pirée amenés par ordre au scrutin. Le roi George avait donné à ses ministres carte blanche, à la condition qu'ils combattraient *per fas et nefas* les candidatures soupçonnées de publicanisme, qui se produisaient particulièrement à Athènes et dans les îles Ioniennes. Les élections électorales s'élevèrent à plus de 600,000 drachmes, ce qui aggrava encore la déplorable situation financière du pays. La nouvelle Chambre se composa de six ou sept partis, présentant non des systèmes politiques avec un programme déterminé, mais de simples groupes attachés à la fortune de personnalités rivales, avides du pouvoir. Ainsi constituée, la Chambre se trouvait dans l'impuissance d'imposer à la royauté un cabinet parlementaire. Au mois de décembre, la Chambre, bien que n'étant pas en nombre, fixa le budget. L'opposition demanda l'annulation du vote, ne put l'obtenir et quitta la